

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département du Bas-Rhin**  
**Arrondissement de SAVERNE**  
**COMMUNE DE DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : 15

Nombre de conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 10

**SEANCE du 09 janvier 2025**

Sous la présidence de M. Fabrice ENSMINGER, Maire,

**Présents :**

M. Cédric MARCHAL, Mme Valérie KLEIN, M. Didier CARMAUX, Mme Heidi GRAN, adjoints au maire, Mme Claudine KISTER, M. Claude FUCHS, Mme Audrey EPPINGER, Mme Elodie WEBER, M. Edgar GING, conseillers municipaux.

**Absents :**

M. Thierry MULLER qui a donné pouvoir à M. Claude FUCHS  
Mme Catherine HAEFFNER qui a donné pouvoir à Mme Valérie KLEIN  
Mme Patricia REBMANN qui a donné pouvoir à Mme Elodie WEBER  
M. Gérald EISENECKER qui a donné pouvoir à M. Fabrice ENSMINGER

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation de la séance du 14.11.2024**
- 2. Avis concernant le projet de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations du Woograbben**
- 3. Financement des travaux du stade municipal**
- 4. Révision du prix de vente des produits et services**
- 5. Refuge Fortifié : Présentation de l'esquisse extérieure**
- 6. Convention de partenariat avec la Communauté de Communes pour l'installation d'équipements de stationnement pour vélos**
- 7. Personnel communal**
- 8. Droit de préemption urbain**
- 9. SIVOS**
- 10. Divers**

### 2025-01-09 § 1. Approbation de la séance du 14 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2024.

### 2025-01-09 § 2. Avis concernant le projet de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations du Woograben

Le Maire informe les conseillers municipaux présents qu'une enquête publique se déroulera **du 11 décembre 2024 au 15 janvier 2025**, portant sur :

- **L'autorisation environnementale** relative au projet d'aménagements visant à lutter contre les débordements du Woograben, situé dans la commune de Dossenheim-sur-Zinsel, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Haute Zorn.
- **La Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** concernant les travaux et acquisitions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.
- **L'institution de servitudes de sur-inondation** indispensables à la réalisation des aménagements.
- **L'enquête parcellaire préalable** à la déclaration de cessibilité des terrains à acquérir pour mener à bien cette opération.

Le Maire précise que cette enquête est menée à la demande du **SDEA Alsace Moselle**, en vue d'obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires pour le projet d'aménagements contre les débordements du Woograben, dans le cadre du PAPI Haute Zorn.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, :

- N'émet **aucune observation** sur le dossier présenté.
- Donne un **avis favorable** à cette enquête publique, notamment en ce qui concerne les impacts environnementaux du projet.

### 2025-01-09 § 3. Financement des travaux du stade municipal

Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation préoccupante concernant l'état actuel du terrain de football communal. Comme souligné lors de la réunion du 14 novembre dernier, le système de drainage, en service depuis près de 40 ans, est devenu totalement obsolète, rendant le terrain impraticable en cas d'intempéries.

Afin d'assurer la pérennité des activités sportives locales et de répondre aux besoins du Football Club de Dossenheim-sur-Zinsel (FCD), un projet de modernisation a été élaboré en concertation avec l'association. Ce projet vise à garantir une utilisation optimale et durable de l'infrastructure sportive.

Les travaux identifiés comme prioritaires sont :

1. **Le remplacement du système de drainage** par une infrastructure moderne et performante, adaptée aux conditions actuelles ;

2. **L'installation d'un système d'arrosage automatique** afin d'assurer une qualité optimale du terrain tout au long de l'année.

Le coût total des travaux est estimé à **92 091 € HT**.

Le Maire précise que des démarches ont été initiées pour identifier et mobiliser des sources de financement complémentaires. Les pistes explorées incluent :

- **Des subventions** auprès d'organismes publics et privés ;
- **Une contribution financière de la commune**, en collaboration avec le FCD.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

1. **D'approuver** les termes du projet de modernisation du terrain de football ;
2. **De se porter caution** pour le prêt que le Football Club de Dossenheim-sur-Zinsel contractera auprès du Crédit Mutuel pour financer les travaux nécessaires ;
3. **D'accepter un don du FCD**, correspondant au reste à charge après déduction des subventions obtenues. Ce don, réalisé à titre désintéressé et sans contrepartie, pourra inclure tout solde restant disponible après la réception d'éventuelles subventions complémentaires ;
4. **De mandater le Maire** pour poursuivre les démarches de financement, constituer un groupe de travail dédié, assurer le suivi opérationnel du projet et plus généralement faire le nécessaire pour la réalisation de l'opération.

#### **2025-01-09 § 4. Révision du prix de vente des produits et services**

Après concertation, le Conseil Municipal décide de maintenir les prix des produits et services pour l'année 2025 :

##### **1. Concession dans les cimetières**

###### *a) Tombe :*

**60 € le m<sup>2</sup> pour 30 ans** soit :

- **120 €** pour une tombe simple
- **240 €** pour une tombe double
- **190 €** pour une tombe double dans le cimetière catholique vu que la nature du sol rend impossible les tombes superposées.

**110 € le m<sup>2</sup> pour 50 ans** soit :

- **220 €** pour une tombe simple
- **400 €** pour une tombe double
- **300 €** pour une tombe double dans le cimetière catholique vu que la nature du sol rend impossible les tombes superposées.

**50 €** pour le dépôt d'une urne dans une concession

###### *b) Caveau :*

Caveau simple pour 30 ans	<b>500 €</b>
Caveau simple pour 50 ans	<b>750 €</b>

## 2. Concession pour le columbarium

Le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif de concession pour le Columbarium pour l'année 2025 à savoir :

1 à 4 urnes	Pour 15 ans	800,00 €
	Pour 30 ans	1.400,00 €
Jardin du Souvenir	50 €	

## 3. Droit de place

Le Conseil Municipal décide de modifier le tarif du droit de place pour l'année 2025 comme suit :

Scooter	174,00 €
Manège enfantin	106,00 €
Manèges (Tropical Surf, Dancing Fly)	134,00 €
Scooter enfantin	106,00 €
Saut à l'élastique ou château hanté	79,00 €
Château gonflable	40,00 €
Stands pinces	34,00 €
Stand confiserie	6 €/ml
Divers stands	13,00 €
Stands de vente d'alimentation (Boucherie Schwab, Pizza Brigitte...)	150,00 €

Et demande que les forains payent lors de la réservation de l'emplacement.

## 2025-01-09 § 5. **Refuge Fortifié : Présentation de l'esquisse extérieure**

**Vu :**

- Le projet « Faisons place à la nature dans nos espaces publics » porté par le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
- La décision antérieure du Conseil municipal validant la mise en œuvre d'un projet participatif de végétalisation et transformation des espaces publics,
- L'accompagnement par l'atelier de paysage Détours (conception paysagère) et le bureau d'étude Ecolimneau (écologie),

**Considérant :**

- La nécessité de renforcer la végétalisation, de désimperméabiliser les sols, de lutter contre les îlots de chaleur, de favoriser la biodiversité et de créer des lieux conviviaux,
- La première réunion participative du lundi 4 novembre 2024, ayant permis de recueillir les attentes et idées des habitants autour du futur aménagement de la cour intérieure du Refuge fortifié,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

1. **De prendre acte de la présentation de la première esquisse du projet**, élaborée par l'atelier de paysage Détours et le bureau d'étude Ecolimneau, à partir des contributions recueillies lors de l'apéro-atelier du 4 novembre 2024.

2. **De valider les grandes orientations proposées dans cette première esquisse**, notamment :
  - Le renforcement de la végétalisation avec des plantations adaptées au climat local,
  - La désimperméabilisation des sols pour améliorer l'infiltration des eaux de pluie,
  - L'intégration d'espaces de convivialité pour les habitants,
  - La mise en valeur du patrimoine architectural du Refuge fortifié et des abords de l'église.
3. **De poursuivre la démarche participative**, en confirmant les prochaines étapes :
  - **Lundi 24 février 2025 de 16h à 18h** : Préfiguration du projet in-situ, avec une présentation sur site pour ajuster les propositions,
  - **Lundi 28 avril 2025 à 17h** : Présentation publique de la version finale du projet.
4. **De demander à l'atelier Détours et au bureau Ecolimneau d'intégrer les ajustements nécessaires à l'esquisse**, selon les retours exprimés lors de la première réunion et lors des prochaines phases de concertation.
5. **D'approuver le budget de 45 000 € HT**, comprenant la conception et la réalisation du projet, avec une subvention de 20 000 € déjà attribuée, venant en déduction.
6. **D'encourager les habitants à continuer à participer activement aux ateliers**, afin que ce projet reflète les besoins et les aspirations du village.

#### **2025-01-09 § 6. Convention de partenariat avec la Communauté de Communes pour l'installation d'équipements de stationnement pour vélos**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu le plan régional Vélo 2022/2028 adopté par la Région Grand Est le 23 juin 2022,

Vu le décret n°2022-930 du 25 juin 2022 relatif aux infrastructures permettant le stationnement sécurisé des vélos,

Vu le Schéma directeur Vélo de la CCHLPP adopté par délibération n°3 du 29 septembre 2022,

Vu le plan vélo et marche 2023-2027 présenté par l'Etat le 4 mai 2023, qui poursuit les ambitions, entre autres, de rendre le vélo accessible à toutes et à tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie,

Vu la délibération du 30 mai 2024 adoptant le dispositif 2024/2026 de soutien de la Communauté de Communes aux communes pour l'installation d'équipements de stationnement pour vélos,

Vu que la CCHLPP achète les équipements de stationnement pour vélos et les met à disposition de la commune qui les installe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de préciser que ce dispositif se traduit par la signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Hanau La Petite-Pierre,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document y afférant.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent communal est actuellement en arrêt de travail prolongé, ce qui empêche d'assurer le nettoyage des locaux de la mairie et des toilettes publiques par cet agent.

Afin de garantir l'hygiène et la propreté des installations communales durant cette période, le Maire propose de solliciter les services d'une société de nettoyage déjà en activité pour d'autres locaux municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant la nécessité d'assurer le maintien de la propreté et de l'hygiène des locaux communaux ;
- Considérant l'incapacité temporaire de l'agent en charge d'assurer ces missions ;
- Considérant la disponibilité et le savoir-faire de la société PH2O, qui intervient déjà dans d'autres espaces municipaux ;

Décide :

1. **De faire appel à la société PH2O pour assurer le nettoyage des locaux de la mairie et des toilettes publiques durant la durée de l'arrêt de travail de l'agent communal concerné.**
2. **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette prestation.**
3. **D'imputer les frais liés à cette intervention au budget communal, section fonctionnement.**

### **Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)**

Le Maire informe les membres présents de toutes les décisions prises dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner. Aucun de ces biens n'a fait l'objet d'un droit de préemption.

DIA	Références du bien					
	n°	Section	N°	Lieu-dit / rue	n° rue	Superficie
1	3	343	des Violettes			10,95 ares
1	3	343	des Violettes			3,33 ares
2	3	128	rue d'Ernolsheim	22		9,34 ares
3	1	195	Cour de l'Eglise	12		1,30 ares
4	14	42	Im Biegen			24,24 ares
5	1	219	Village			7,39 ares
6	6	441/297	rue de Bouxwiller	58		8,77 ares
6	6	296	Village			11,31 ares
7	1	96	Village			2,40 ares
8	3	409	rue d'Ernolsheim			14,87 ares
8	3	412	rue d'Ernolsheim			0,90 ares
9	1	165	rue de la Haute Montée	103		0,20 ares
10	1	291	rue de la Haute Montée	131		10,19 ares
10	1	292	rue de la Haute Montée	131		0,62 ares
11	6	443	rue de Bouxwiller	57		11,50 ares
12	6	222	rue du Printemps	11		14,09 ares
13	1	501	Grand'rue	29		8,46 ares
14	1	242	Village			5,32 ares
15	1	240	Village			2,26 ares
16	6	245	rue de la Gare	9		5,47 ares
16	6	246	rue de la Gare			1,08 ares
16	6	319	Village			3,92 ares
17	4	94	rue de la Forêt	2		6,75 ares
18	1	212	Grand'rue	196		2,82 ares
19	1	241	Village			0,36 ares

## 2025-01-09 § 9. SIVOS

Le Maire informe les membres présents qu'à la suite de la démission du Président et du Trésorier du SIVOS, de nouvelles élections ont été organisées le 6 janvier 2025.

Les résultats de ces élections sont les suivants :

- **Président** : M. Claude EICHWALD
- **Vice-Président** : M. Alain SUTTER
- **Secrétaire** : M. Olivier GING
- **Trésorier** : M. Cédric MARCHAL
- **Membres du bureau** : M. Fabrice ENSMINGER et M. Daniel BURRUS

## 2025-01-09 § 10. Divers

### 1/ Location du kiosque

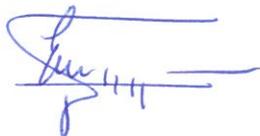
Le Conseil Municipal, décide de louer le kiosque à M. David NUNES pour un montant de 20 € par jour.

2/ Le Maire propose que l'inauguration de la borne de la voie de la 2<sup>ème</sup> DB ait lieu lors de la cérémonie du 8 mai 2025.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 23h30.**

Dossenheim-sur-Zinsel, le 09 janvier 2025

Le Maire,  
Fabrice ENSMINGER



La secrétaire de séance,  
Audrey EPPINGER

